

**Mot du Pr Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, le 1<sup>er</sup> octobre 2015, à l'inauguration du colloque « Le droit face aux sociétés multiculturelles » organisé par la Faculté de Droit de l'USJ.**

1. Si l'on croit les annales historiques de l'Université Saint-Joseph, c'est le 3 novembre 1875 que les cours avaient commencé à la Faculté de Théologie. De ce fait nous demeurons dans le cadre temporel de la 140<sup>ème</sup> année de la longue existence de notre Université. Ce colloque sur « Le droit face aux sociétés multiculturelles », vient marquer, d'une manière bien pertinente, les événements de cette 140<sup>ème</sup> année de l'Université, non seulement du côté du droit mais aussi de cette ouverture aux questions religieuses, anthropologiques et politiques et aux problèmes concrets d'aujourd'hui. Ce sujet est loin d'être théorique : le droit accompagne aujourd'hui plus qu'hier les multiples actes et gestes des individus et des sociétés presque dans tous les domaines de l'existence humaine surtout lorsqu'il s'agit d'un contexte pluraliste.

2. Avec le phénomène migratoire continu et les déplacements de millions de personnes d'un continent à un autre et d'un état à un autre, nos sociétés sont devenues des sociétés multiculturelles. Même si la présence de personnes d'origines et de cultures différentes est source de richesse aux yeux de certains, la multiculturalité est aussi source de malentendus, de tensions voire de conflits, les exemples abondant dans ce domaine comme ce fut la question du voile dans les écoles françaises, y compris à un certain moment dans les écoles libanaises catholiques. Si le droit positif laïc a choisi d'interdire, le port du voile au nom de la République, la solution à la libanaise fut dans beaucoup de cas d'unifier le voile par sa taille, ses couleurs et sa forme et dans certains autres de l'interdire, et rarement de laisser

faire. C'est dire que le social se charge dans certaines situations de légiférer dans le cadre d'un dialogue et d'un consensus.

**3.** En fait, à regarder de plus près, la cohabitation multiculturelle et la rencontre interculturelle ne sont pas une évidence assumée en soi. Le défi est de taille : comment faire cohabiter des personnes qui ont des modes de vie, des normes et des valeurs différentes ? Comment concilier le respect de la diversité et le respect de ses propres valeurs ? Le droit peut-il jouer le rôle de conciliateur ? Comment agencer entre le droit universel et les droits particuliers ? Aujourd'hui, n'y a-t-il pas une régression du droit universel au profit du droit particulier ? Quel sera le devenir du statut personnel à l'ère de la résurgence des religions et des droits fondés sur la religion ? Si le multiculturalisme est un danger pour l'identité d'une société, que peut faire le droit et quelle sera l'action des juristes pour conforter l'identité et empêcher l'effritement socio-culturel ?

**4.** Au travers de pistes de l'élaboration théorique et d'actions concrètes, je pense que ce colloque a ainsi devant lui une série de questions plus qu'importantes à instruire et à approfondir. Plus proche de nous et au moment où la région passe par une disparition des frontières, de communautés et de codes juridiques positifs les plus simples, ce colloque se présente comme une sorte de défi à nos intelligences pour proposer des solutions et des pistes de réflexion à moyen et long terme.

**5.** Pour terminer, je dis ce qui est le plus important : il est un devoir que j'exprime la reconnaissance de l'USJ en sa 140<sup>ème</sup> année aux comités scientifiques et logistiques de ce colloque car, en regardant son argument, les titres des conférences et le déroulement des séances, l'on suppose la quantité et la qualité de travail de

préparation dispensées pour qu'il puisse voir le jour. En citant le nom de Mme le Doyen Gannagé, j'y inclus toutes les personnes qui s'y sont engagées avec beaucoup de force et de conviction, sans oublier MM. Les professeurs venus de l'étranger ou bien de chez nous pour enrichir ce colloque de leur science et de leurs propositions.

Chers Amis,

Notre monde est multiculturel et cela engendre inévitablement des tensions comme nous le savons. Nous avons la tendance chez nous d'idéaliser le Liban comme message de convivialité et de bonne gestion du pluralisme. Mais nous savons que ce qui est assez bien vécu au niveau des relations sociales devient du « terrorisme politique » entre les chefs des partis et un blocage des rouages de l'état devenu une mosaïque de biens particuliers au lieu qu'il soit un bien commun et au lieu d'aider la société à s'organiser et à sentir une bonne odeur dans ses diverses composantes. Puisse ce colloque faire avancer la cause de la société et de l'état de droit car comme dit un juriste français, sans droit pas de société possible et j'ajoute sans rendement de comptes pas de société ni de culture.